

Objectif 03

Renforcer l'efficacité des tribunaux

L'année 2017 a vu la mise en place de diverses mesures destinées à améliorer les services relevant des tribunaux sans nuire à la gestion des innombrables dossiers en cours dans tout le pays. Nous vous présentons ici une partie des projets qui reflètent les activités entreprises au cours de l'année.

Année 2016, le point de référence

Le sondage de 2016 sur la participation à l'accès à la justice a été effectué par 32 personnes issues des tribunaux, qu'ils soient de première instance, d'appel ou administratifs, à l'échelle provinciale, territoriale et fédérale. Toutes ces institutions offrent d'emblée quelques ressources de résolution rapide, 56 % d'entre elles offrent des ressources de médiation et 50 % fournissent des ressources d'information juridique. Lorsque nous les avons interrogés sur les autres services de résolution rapide :

- référence juridique (28 %);
- conférence sur place préalable à l'instruction, de résolution informelle et de gestion de dossier (28 %);
- triage des problèmes juridiques (25 %);
- services de référence communautaires (25 %);
- services de conciliation (22 %)
- conseils sommaires (22 %)
- services bénévoles (16 %)
- services de soutien aux étudiants (6 %)
- mini procès (6 %).

82 % des répondants issus des tribunaux et 53 % de ceux issus de conseils ou de tribunaux administratifs ont déclaré fournir des services d'aide spécialisée aux plaideurs non représentés.

De nombreux projets ou modifications apportées aux services ont pour base les instances elles-mêmes. À Terre-Neuve-et-Labrador, le Tribunal de la santé mentale a été rétabli, après de nombreuses années, au palais de justice de Saint John's. La Cour d'appel du Québec a siégé à Trois-Rivières; c'était la première fois qu'elle siégeait hors de Montréal ou de Québec. Le Civil Resolution Tribunal (tribunal de poursuites civiles) de Colombie-Britannique, un mécanisme de résolution des différends en personne et en ligne, a étendu sa compétence pour statuer sur les petites créances de moins de 5 000 \$.

L'Ontario a lancé un nouveau programme de soutien aux jurés qui bénéficient ainsi d'une aide favorisant leur santé et bien-être. La cour provinciale de la Colombie-Britannique a diffusé de nouvelles lignes directrices indiquant les situations où il est permis de se faire accompagner en cour par une personne de soutien, reconnaissant ainsi le besoin des parties qui se représentent elles-mêmes de recevoir un soutien judiciaire. Le palais de justice de Sherbrooke offre un nouveau service de médiation, et un gendarme de la cour offre désormais des services de conciliation dans les cours de la Nouvelle-Écosse.

La Nouvelle-Écosse a également établi son premier tribunal de type Gladue dans la Première Nation de Wagmatcook, et la Colombie-Britannique a ouvert un nouveau tribunal autochtone, la Nicola Valley Indigenous Court. Désormais, les juges et juges de paix de la Nouvelle-Écosse pourront prendre des décrets d'urgence

pour la protection de familles vivant dans les collectivités de Premières Nations. Winnipeg a maintenant un tribunal de nuit où des juges de paix offrent des services dans les deux langues officielles en dehors des heures de travail des tribunaux. La province de l'Ontario a évalué son projet pilote en matière d'accès fluide à la justice en français et a apporté d'importantes modifications permanentes au palais de justice d'Ottawa afin de mieux desservir la population francophone. La Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a élargi son programme de réception, de règlement et de gestion des dossiers judiciaires au centre judiciaire de Red Deer. En outre, un nouveau processus de règlement des ordonnances alimentaires au titre des enfants d'exécution réciproque a été établi en Colombie-Britannique.

Nouvelles politiques et approches

Justice Canada a créé un indice d'accès à la justice à l'intention des instances administratives fédérales qui permet de mesurer le degré d'accessibilité des utilisateurs à leurs services et de trouver de moyens d'améliorer l'accès à la justice. La nouvelle directive de l'Ontario en matière de mise en liberté sous caution réduit le temps de garde avant le procès. Les Territoires du Nord-Ouest ont quant à eux établi de nouvelles règles de procédure civile, modernisant ainsi le processus à suivre dans les affaires civiles. La Nouvelle-Écosse a traduit vers le français ses règles de procédure civile et a instauré de nouveaux critères d'admissibilité au Tribunal de la santé mentale. De son côté, le Yukon a simplifié

10

tribunaux
ont adopté
de nouvelles
technologies

4

provinces ont ouvert
de nouveaux tribunaux
autochtones ou ont élargi
des services spécialisés
destinés aux communautés
autochtones.

ses formulaires de dépôt, accélérant ainsi le processus et réduisant le nombre de refus aux Services judiciaires.

Intégration de la technologie

Des tribunaux de partout au pays tirent parti des nouvelles technologies afin qu'il soit plus facile et abordable d'introduire des instances ou d'y participer. La Cour d'appel fédérale tient désormais des enregistrements audio de toutes les audiences, auxquels peuvent avoir accès les parties d'une cause qui en font la demande. Le Manitoba a diffusé en direct une audience de détermination de la peine qui a retenu l'attention du public alors que la cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador a diffusé en direct sur le Web un pourvoi. De nouvelles connexions de vidéoconférence permettent aux tribunaux de communiquer avec les établissements correctionnels à Brandon et à Portage la Prairie, réduisant ainsi le temps de déplacement et l'accumulation de dossiers. La Cour d'appel de l'Ontario a eu recours à une technologie d'appels indirects distants dans le cadre de comparutions, réduisant ainsi le besoin de comparaître en personne. L'Alberta permet désormais de soumettre la documentation électroniquement, tout comme l'Ontario qui le permet pour les affaires civiles et les pourvois. Les Territoires du Nord-Ouest offrent maintenant le paiement électronique des frais.

Sensibilisation

Les instances judiciaires ont continué leurs efforts de sensibilisation afin d'améliorer l'accès aux processus et aux décisions. La Colombie-Britannique a publié un guide à l'intention des médias et offert des ateliers sur l'accès des médias, alors que le Comité de liaison entre les secteurs de la justice et des médias s'est attaqué à l'accès physique aux tribunaux et aux dossiers judiciaires. Les cours du Yukon publient un condensé de leurs décisions sur Twitter, comme le fait aussi la Cour d'appel du Québec, avec des liens vers les versions intégrales des décisions. La Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a produit une vidéo pour aider les parties se représentant elles-mêmes. Le Manitoba offre des services d'intervenants désintéressés en matière de droit de la famille. En Colombie-Britannique, le ministère du Procureur général a lancé un programme virtuel de détermination des besoins initiaux qui offre aux familles de régions rurales et éloignées parties à une affaire de droit de la famille une vaste gamme de services de triage et d'aiguillage par téléphone. Certains tribunaux de la Colombie-Britannique reçoivent les personnes en quête d'information dans des pièces équipées d'ordinateurs, d'imprimantes et de photocopieurs.



Un nouvel indicateur d'accès à la justice assure le suivi de l'accessibilité aux tribunaux fédéraux pour les plaideurs non représentés.



En Colombie-Britannique, les demandes inférieures à 5 000 \$ présentées à la Cour des petites créances peuvent désormais être résolues par l'entremise d'un mécanisme de résolution des différends en ligne.